

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 24 juillet 2013 à 9 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absences :

MM. Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre

La séance est tenue sous la présidence du préfet suppléant, madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Constatation de l'avis de convocation, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossiers forestiers :
  - 3.1 Programme de développement régional et forestier;
  - 3.2 Travaux sylvicoles 2013;
  - 3.3 Critères d'admissibilité pour les appels de projets;
  - 3.4 Compensation pour services municipaux;
- 4- Requête à la Commission des relations de travail (article 45) – Mandat à M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet;
- 5- Autorisation versement du montant de 480 611 \$ au CLD de La Matanie;
- 6- Période de questions;
- 7- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 468-07-13**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum, constatent l'avis de convocation dûment signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par courrier recommandé en date du 18 juillet 2013, pour la tenue de la séance extraordinaire selon l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Claire Sirois, ingénieur forestier se joint à la séance pour les dossiers forestiers

### **RÉSOLUTION 469-07-13**

#### **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER (PDRF)**

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre normatif du nouveau Programme de développement régional et forestier (PDRF) a été annoncé le 9 juillet 2013 par le gouvernement du Québec et que celui-ci comporte de nouvelles obligations et modalités, combinées à une réduction budgétaire de 32,9 % pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont pris connaissance du cadre normatif du PDRF et de la lettre de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent concernant les options des MRC pour cette année ainsi que le budget de 288 536 \$ alloué pour la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC devra acheminer une résolution sur la façon dont elle compte utiliser les fonds prévus dans son « enveloppe à demande » selon l'une ou l'autre des trois options :

- Premièrement, utiliser le montant total pour faire des travaux supplémentaires sur TPI;
- Deuxièmement, utiliser une partie de l'enveloppe pour faire des travaux sur TPI et faire un appel de projets sur invitation auprès de partenaires pour le solde;
- Enfin, utiliser la totalité ou une partie de l'enveloppe pour faire un appel de projets sur invitation et reporter le solde, s'il y a lieu, à l'an prochain;

**CONSIDÉRANT** l'avancement de la saison et l'urgence d'entreprendre les travaux forestiers sur les TPI;

**CONSIDÉRANT** l'avancement de la saison, la période des vacances estivales, les délais et démarches reliés à une procédure d'appel de projets sur invitation et le resserrement des critères d'admissibilité des projets;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de reporter, s'il y a lieu, le solde du PDRF non utilisé en 2013 à l'an prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'utiliser** le montant total pour faire des travaux supplémentaires sur TPI et de ne pas procéder à un appel de projets pour la saison 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 470-07-13**

#### **GÉNIE FORESTIER – TRAVAUX SYLVICOLES 2013**

**CONSIDÉRANT** le cadre normatif du nouveau Programme de développement régional et forestier et le budget alloué pour la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** le montant de 133 193 \$ pour « l'enveloppe TPI » et de 155 343 \$ pour « l'enveloppe à demande » totalisant un montant disponible de 288 536 \$ comparativement à un montant de 363 494 \$ en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la planification pour la saison 2013 un montant de l'ordre de 200 000 \$ est minimalement requis pour les TPI;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'utiliser une partie du solde disponible pour réaliser des travaux de voirie forestière jugés importants pour la planification des travaux futurs et l'accessibilité au territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**D' le budget total de 288 536 \$ provenant du PDRF pour la réalisation des travaux forestiers 2013, de même que pour des travaux de voirie, sous réserve de la confirmation de l'admissibilité desdits travaux de voirie par le MRN;**

**QUE** madame Claire Sirois, ingénieur forestier, est mandatée pour autoriser la réalisation des travaux par la SER-des-Monts, et ce dans le cadre du budget alloué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 471-07-13**

#### **GÉNIE FORESTIER – COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX – ACCORD DE PRINCIPE SAISON 2013**

**CONSIDÉRANT** les revendications et les discussions récentes pour faire en sorte que les municipalités hôtes de travaux commerciaux de récolte sur les TPI puissent être compensées;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités forestières ne peuvent touchées de redevances pour les travaux exécutés sur leur territoire car elles ne sont pas propriétaires de la ressource ligneuse;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation forestière occasionne la consommation de services municipaux et qu'il y aurait lieu de compenser les municipalités forestières pour les services rendus, et ce, en utilisant une partie du revenu excédant la prévision pour la vente de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'une compensation par les municipalités permettrait une plus grande acceptabilité sociale pour la réalisation de travaux de prélèvement de matière ligneuse;

**CONSIDÉRANT** l'imminence du début des travaux pour la saison 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**DE** donner un accord de principe pour l'année 2013, de permettre la compensation des municipalités hôtes pour l'utilisation des services municipaux dans le cadre des opérations forestières;

**QUE** la discussion sur le sujet sera poursuivie lors de la séance du comité administratif du 13 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 472-07-13**

#### **REQUÊTE À LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL (ARTICLE 45) – MANDAT À M<sup>E</sup> JEAN-JACQUES OUELLET**

**CONSIDÉRANT** le dépôt par le SCFP d'une requête à la Commission des relations de travail, de même qu'une demande de conciliation;

**CONSIDÉRANT** le report de l'audition suivant la demande de conciliation du SCFP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif mandate M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet afin de représenter la MRC de La Matanie dans le cadre des procédures de conciliation et d'audition de la requête déposée devant la Commission des relations de travail du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 473-07-13**

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT AU CLD DE LA MATANIE – CONTRIBUTION DE BASE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET À L'ENTREPRENEURIAT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue en juin 2012 entre le ministère des Finances et de l'Économie et la MRC de La Matanie pour le financement des activités du CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de base au développement local et à l'entrepreneuriat pour l'année financière 2013 au montant de 480 611 \$ a été versé à la MRC en date du 10 juillet 2013;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la MRC de La Matanie et le CLD de La Matanie pour le financement des activités du CLD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le versement du montant de 480 611 \$ au CLD de La Matanie représentant la contribution de base au développement local et à l'entrepreneuriat pour l'année financière 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 474-07-13**

Il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 10 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Victoire Marin  
Préfet suppléant

*(signé)*

---

Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussignée, Victoire Marin, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Victoire Marin, préfet suppléant*